

# ASSOCIATION REGIONALE DE COORDINATION EN ADDICTOLOGIE DE LA REGION SUD

Issue de la fusion des réseaux de santé spécialisés  
en Addictologie RESAD Vaucluse, DICAdd13 et  
Addiction 06

## RÉUNIONS DE CONCERTATION DÉCENTRALISÉES 2022 Cellule départementale de Vaucluse

### **AVIGNON**

Jeudi de 08h à 09h

**Dates :**

06 janv - 03 fév - 03 mars  
07 avril - 05 mai - 02 juin - 8 sept  
06 oct - 10 nov - 8 déc

### **APT**

Mardi de 13h30 à 15h

**Dates :**

01 fév - 05 avril - 07 juin  
04 oct - 06 déc

### **CARPENTRAS**

Mardi de 09h à 10h

**Dates :**

22 fév - 26 avril - 28 juin  
18 oct - 13 déc

### **CAVAILLON**

Mercredi de 12h30 à 13h30

**Dates :**

23 fév - 27 avril - 29 juin  
19 oct - 14 déc

### **ISLE-SUR-LA-SORGUE**

Mardi de 14h à 15h

**Dates :**

18 janv - 22 mars - 24 mai  
20 sept - 22 nov

### **ORANGE**

Jeudi de 12h45 à 13h45

**Dates :**

24 fév - 28 avril - 30 juin  
20 oct - 15 déc

### **PERTUIS**

Jeudi de 13h45 à 14h45

**Dates :**

6 janv - 3 mars - 5 mai  
8 sept - 10 nov

### **VALREAS**

Mardi de 12h45 à 13h45

**Dates :**

25 janv - 29 mars - 31 mai  
27 sept - 29 nov

Les lieux des réunions seront communiqués sur le site internet et lors des rappels.

Les réunions sont animées par des médecins addictologues ou des professionnels locaux du secteur sanitaire et des membres de l'équipe de coordination de proximité de la cellule départementale d'ARCA-Sud.

# ASSOCIATION REGIONALE DE COORDINATION EN ADDICTOLOGIE DE LA REGION SUD

Issue de la fusion des réseaux de santé spécialisés  
en Addictologie RESAD Vaucluse, DICAdd13 et  
Addiction 06

## Ces réunions s'adressent à :

**Tous les professionnels des champs sociaux, médico psycho sociaux, sanitaires, adhérents ou non à ARCA-Sud, en contact avec des personnes présentant une conduite addictive.**

## Ces réunions ont pour vocation :

- d'apporter un appui et un éclairage en addictologie aux professionnels qui s'interrogent sur l'accompagnement de ces personnes ;
- de mettre en cohérence les parcours des usagers en décloisonnant les secteurs médicaux – psychosociaux et en facilitant la coordination entre ces professionnels ;
- de lutter contre les discriminations, les représentations / idées reçues et les stigmatisations qui peuvent participer à l'exclusion des usagers ;
- d'apprendre à connaître et à solliciter le savoir-faire des différents professionnels sans investir leur champ de compétence ;
- d'enrichir la pratique professionnelle des participants et de développer leur connaissance des dispositifs locaux.

## Les participants à ces réunions sont tenus :

- au respect de l'utilisateur dans ses croyances, sa culture, ses choix philosophiques et religieux, sa sexualité et son mode de vie ;
- d'avoir obtenu l'accord éclairé de l'utilisateur pour évoquer sa situation ; en l'absence de celui-ci, l'anonymisation est indispensable. À tout moment, l'utilisateur peut revenir sur son accord ;
- de transmettre uniquement les informations nécessaires à la prise en charge de l'utilisateur et ce, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel ;
- de garantir la confidentialité des informations échangées ;
- de respecter chaque professionnel dans sa spécificité.

## Ces réunions :

- sont sans inscription préalable ;
- sont indemnisées pour les professionnels libéraux y participant à hauteur de 40 € ;
- font l'objet d'un rappel en amont ;
- font l'objet d'un compte rendu anonymisé envoyé aux participants.